

ARRETE MINISTERIEL DU 2 AVRIL 1980 FIXANT LA TENUE DE SORTIE DES MEMBRES DU PERSONNEL DES SERVICES D'INCENDIE DES COMMUNES, DES AGGLOMERATIONS ET DES FEDERATIONS DE COMMUNES. (M.B. 15.05.1980)

Vu l'arrêté royal du 6 mai 1971 fixant les types de règlements communaux relatifs à l'organisation des services communaux d'incendie, notamment les articles 37 à 41 de l'annexe 1 et les articles 50 à 54 des annexes 2 et 3 de cet arrêté ;

Vu la loi du 26 juillet 1971 organisant les agglomérations et les fédérations de communes, notamment l'article 4, § 2, 10° ;

Vu les lois sur le Conseil d'Etat, coordonnées le 12 janvier 1973, notamment l'article 3, alinéa 1 ;

Vu l'urgence ;

Arrête :

Article 1. Les membres du personnel des services d'incendie des communes, des agglomérations et des fédérations de communes portent la tenue de sortie fixée aux annexes 1, 2 et 3 du présent arrêté.

Ils sont seuls autorisés à porter cette tenue ainsi que les insignes y afférents.

Article 2. [A.M. du 28 novembre 1984, art. unique (M.B. 21.12.1984) - La tenue de sortie visée à l'article 1^{er} est obligatoire à partir du 1^{er} janvier 1990 au plus tard.]



ANNEXE 1.

DESCRIPTION DE LA TENUE DE SORTIE POUR LE PERSONNEL MASCULIN.

Les vêtements sont confectionnés en tissu bleu foncé.

Les boutons sont dorés mats ou brillants demi-bombés ou demi-grelots, frappés de l'insigne du service d'incendie. L'insigne distinctif du service d'incendie est constitué par un casque et deux haches croisées de 27mm de grande hauteur et de 35mm de plus grande largeur (cfr. fig. 1). Dans le texte, cet emblème est dénommé «insigne I».

Lorsqu'il est utilisé avec couronne et rameaux de laurier comme insigne de casquette, il est dénommé «insigne II» (cfr. fig.2).

Les insignes particuliers aux grades sont déterminés dans la rubrique qui concerne la pièce d'uniforme à laquelle ils s'appliquent.

A. LA VAREUSE (fig. 3 à 10)

1. TENUE ORDINAIRE OU DE VILLE.

La vareuse est confectionnée en drap de type whipcord 45/55. Elle est à col et à revers avec écussons. Elle est du modèle long, demi-cintrée, s'arrêtant à 1 cm sous les plis fessiers. La longueur moyenne sous la ligne de taille est de ± 32 cm. (à adapter suivant la corpulence). Le modèle est à devants droits, fente milieu dos. La vareuse se ferme au moyen de cinq boutons définis ci-après. Elle est pourvue d'une poche de poitrine sans patte (modèle ville) du côté gauche et de deux poches de hanche avec fente (modèle ville) avec patte et boutonnière.

a) col et revers.

Le col se compose de deux pièces: le dessus et le dessous. Ce dernier a un pied d'une hauteur de 3 à 3,5 cm, suivant la hauteur du cou, et un tombant de 4 à 4,5 cm de haut.

Le dessus recouvre le dessous.

Le revers a les dimensions indiquées à la figure 8. Les dimensions ainsi données ne sont que des indications pour modèles types. Elles peuvent varier suivant la corpulence de chacun. Cependant la hauteur du revers ne peut être modifiée.

b) dos.

Le dos est de coupe demi-cintrée et se compose de deux pièces réunies par une couture centrale jusqu'à ± 10 cm sous la ligne de taille. Dans le prolongement de cette couture est pratiquée une fente de ± 25 cm de longueur allant jusqu'au bas du vêtement, la pièce gauche du dos recouvrant alors la pièce droite laquelle déborde vers l'intérieur de 4 cm.

c) devant (cfr. fig. 4)

Sur le devant droit se cousent les cinq boutons; sur le devant gauche sont pratiquées les cinq boutonnières passepoilées, la première à la pointe du revers, cette pointe étant située sur une ligne idéale horizontale partant de la naissance des sous-bras. La cinquième venant à hauteur des poches.

d) poches

Le pan gauche de devant est pourvu d'une poche de poitrine et d'une poche de hanche. Le pan droit ne comporte qu'une poche de hanche.

1. La poche de poitrine (cfr. fig. 7)

Une poche avec fente oblique sur le devant gauche (modèle ville). La poche est inclinée vers les boutonnières. Elle a une largeur de 11 à 12 cm.

Du côté supérieur, elle est bordée d'un passement de 3 cm de largeur, sans bouton. Ce passement est cousu légèrement plus haut que la première boutonnière de la vareuse.



Sur la poche de poitrine est apposé un insigne en métal représentant les armoiries de la commune ou de l'agglomération, ou ce qui en tient lieu, avec mention du nom de celle-ci dans la ou les langues officiellement usitées à cet endroit. Cet insigne est soit épinglé, soit fixé sur un écusson de feutrine bleu foncé.

2. Les poches de hanche (cfr. fig. 6)

Modèle ville avec patte et boutonnière.

La patte est appliquée juste sous la ligne de taille. Elle a 7 cm de haut et 17 cm de large à la partie supérieure et 18 cm à la partie inférieure, laquelle est légèrement arrondie aux angles. A 2 cm au-dessus de ce bord, dans la ligne médiane de la poche, est percée verticalement une boutonnière. Il s'agit d'une poche avec fente, placée horizontalement, d'une largeur de 16 cm et se trouvant à 1 cm de la patte; elle porte un bouton grelot de 17 mm. Les dimensions types ci-dessus varient avec la taille.

e) pattes d'épaules (cfr. fig. 5)

Les pattes d'épaules sont de même tissu et de même couleur que la vareuse. Elles ont la forme d'un trapèze allongé. Le petit coté se termine par une pointe. Largeur: 55mm à la base et 40mm à la hauteur du bouton. Longueur: 100 à 150mm.

Un bouton à vis de 17mm est placé à 2 cm de la pointe, dans le sens médian de la longueur.

Les pattes d'épaules sont amovibles et de consistance rigide. La face intérieure de la patte est garnie d'une languette en cuir noir dont l'extrémité libre est trouée pour recevoir le bouton à vis. Sur l'épaule du vêtement, deux passants en drap sont cousus pour fixer la patte d'épaule. La patte elle-même comporte un trou avec rivet, permettant le passage du bouton à vis.

f) écussons.

L'insigne I est apposé sur un écusson en velours noir pour les officiers, adjudants-chefs et adjudants, en feutrine bleu foncé pour les sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompier.

L'écusson est appliqué sur le col le long de la couture de celui-ci (cfr. fig. 8).

Les écussons se terminent en pointe, le petit coté intérieur de la pointe étant parallèle à la cassure du col. La hauteur de l'écusson, de la base à la pointe, est d'environ 6 cm. La hauteur peut varier suivant le grade. La largeur de base est de 4 cm (cfr. fig. 10).

L'insigne I est en:

- métal doré pour les sapeurs-pompier, caporaux et sous-officiers jusqu'au grade de sergent-major;
- brodé en filigrane d'argent pour les adjudants et adjudants-chefs;
- brodé en filigrane d'or pour les officiers.

L'ensemble de l'écusson sera maintenu rigide (plastique dessous).

Un passepoil rouge débordé de 2mm le long des deux cotés formant accolade allongée.

Les insignes des grades sont conformes à ceux en usage à l'armée. Le grade est indiqué sur la vareuse et le manteau par des étoiles à six rayons, brodées en fil d'or pour les officiers, en fil d'argent pour les adjudants et adjudants-chefs, et ayant les dimensions suivantes: grand diamètre 15mm, petit diamètre 10mm (cfr. fig. 11 à 18).

g) manches (cfr. fig. 4)

Les manches sont composées de deux pièces: le dessus et le dessous. Elles comportent un parement horizontal, ayant une largeur de 8 cm. Le parement est cousu et coupé droit. La doublure intérieure, au bas des manches et sur une longueur de 8 cm, est de couleur rouge.

Sur la partie inférieure des manches, les caporaux, sergents, premiers sergents et sergents-majors portent des galons conformes aux figures 19 à 22.

Sur la manche droite, à hauteur de la poche de poitrine, est appliqué un triangle équilatéral de 4 cm de coté, pointe vers le bas. Ce triangle est confectionné en feutrine rouge pour le personnel professionnel et en feutrine bleu roi pour le personnel volontaire. Sur le triangle, l'officier chef de service porte une couronne brodée en fil d'or (cfr. fig. 23).

h) boutons.

La vareuse comporte neuf boutons demi-bombés, en métal doré brillant pour les sapeurs-pompiers, caporaux et sous-officiers, en métal doré mat pour les officiers.

Ces boutons sont frappés en relief de l'insigne I :

- 5 boutons de 21mm ferment le devant;
- 2 boutons de 17mm ferment les poches de hanche;
- 2 boutons à vis de 16mm fixent les pattes d'épaules.

II. TENUE DE CEREMONIE (cfr. fig. 24)

Idem que la vareuse de la tenue de ville, mais en remplaçant les pattes d'épaules par des épaulibres montées sur feutrine bleu foncé avec torsades :

- en or pour les officiers;
- en argent pour les adjudants et adjudants-chefs;
- striées noir et or pour les sous-officiers jusqu'au grade de sergent-major;
- noires pour les autres grades.

B. LE PANTALON.

Le pantalon est du même tissu que la vareuse, à deux poches obliques et une poche revolver, à double bordure pourvue d'une patte avec bouton à l'intérieur. Il est du type classique; le bas a une largeur de 24 à 27 cm, suivant le cou-de-pied (27 cm maximum). Des passants équipent la ceinture du pantalon.

C. LA GABARDINE IMPERMEABILISEE. (cfr. fig. 25 à 30)

La gabardine est confectionnée en pure laine peignée (fils retors en 2/56 fine cote avec envers satin).

Poids: 550/570 gr. au mètre en 150 cm. Nombre de fils de chaîne: 65/cm. Nombre de duites en trame: 25/cm.

Irrétrécissable et colorant garanti inaltérable.

La gabardine est de couleur bleu foncé, modèle demi-cintré avec 4 boutons.

Elle est constituée de 4 pans dont deux symétriques à l'avant et deux symétriques à l'arrière. Elle est entièrement doublée de satin de teinte assortie.

Elle tombe de 38 à 40 cm du sol (soit 4 à 8 cm en-dessous du genou).

Les coutures d'épaules, de côté et la couture centrale du dos sont piquées de cordon à 1 cm.

La possibilité du port d'un «fleece» est prévue.

a) le col

Le col est formé extérieurement d'une seule pièce. Rabattu, il mesure 6 cm sur le dos. La pointe du col tombe à 4,5 cm de la base.

b) devants et revers.

La partie supérieure des pans de devant de la gabardine forme le revers à partir du deuxième bouton. Le revers forme un triangle dont les dimensions sont indiquées à la figure 27. Dans l'angle de 90° du revers gauche est percée une boutonnière. Les trois autres boutonnières sont pratiquées sous rabat, de manière à être invisibles. Chaque devant est pourvu d'une poche avec fente horizontale, modèle ville, avec patte de ± 18 cm de large et 7 cm de hauteur.

c) dos.

Le dos se compose de deux pièces, réunies par une couture centrale. La couture se termine par une fente verticale égale à 1/3 de la longueur totale du vêtement, avec 5 cm de croisure.

d) pattes d'épaules.

La gabardine est pourvue de doubles pattes d'épaules munies d'un bouton corozo noir (cfr. fig. 28). Elles sont en forme de trapèze allongé, le grand côté se termine en pointe. Largeur: 4 cm à la plus petite largeur, 5 cm à la hauteur de la boutonnière. La longueur de la plus petite largeur jusqu'à la pointe est de 12 à 13 cm. Les pattes sont appliquées en double sur l'épaule au moyen d'une liche et d'un bouton.

Le grade et l'insigne I se portent sur des passants en velours noir passepoilé rouge pour les officiers, le tout étant brodé en or (cfr. fig. 38 à 43).

Pour les sapeurs-pompiers, caporaux et sous-officiers, les passants d'épaules sont confectionnés en velours bleu foncé passepoilé rouge. Le grade et l'insigne I sont brodés argent pour les adjudants-chefs et les adjudants. Pour les sous officiers jusqu'au grade de sergent-major, les caporaux et les sapeurs-pompiers, l'insigne I est en métal doré, et les grades sont indiqués par des galons en tissu (cfr. fig. 31 à 37).

e) boutons

Il y a quatre boutons corozo, dont le premier est appliqué sur l'arrière du revers droit du col. Deux boutons attachent les pattes d'épaules et deux boutons sur les pattes de manches.

f) manches

Les manches sont de modèle classique sans parement. A 7 cm du bas des manches est fixée une patte garnie d'un bouton noir (cfr. fig. 29). La patte est large de 4 cm et longue de 12 cm; Elle est fixée dans la couture de la manche et pourvue d'une boutonnière à l'extrémité. Le bas des manches comporte un renfort tenu sur les coutures et un rempli au bas de 5 cm doit être placé tout le tour sur ce renfort.

D. LE MANTEAU. Facultatif. (cfr. fig. 44 à 48).

Le manteau, en drap bleu pure laine (600 à 700 gr), est à col dit «chevalier» et a une rangée de 4 boutons dorés, demi-grelot, de 33mm. Il est de coupe demi-cintrée. Le bas du manteau arrive entre 35 et 42 cm du sol (soit 4 à 8 cm en dessous de genou).

Le manteau est constitué de quatre pans dont deux symétriques à l'avant et deux symétriques à l'arrière et est entièrement doublé de satin. Les coutures de côté, de col, d'épaules et la couture centrale du dos sont repassées ouvertes.

a) col

Le col est formé extérieurement d'une seule pièce. Les dimensions sont celles reprises à la figure 47. Le col porte dans chaque angle un écusson en forme de losange, avec l'insigne I et l'indication des grades, de même type que l'écusson apposé sur la vareuse (cfr. fig. 48).

b) devant

Sur le devant droit se cousent 4 boutons, sur le devant gauche sont pratiquées 4 boutonnières, la première étant située à hauteur du col, la quatrième venant à hauteur des poches.

c) dos

Le dos est de coupe demi-cintrée et se compose de deux pièces réunies par une couture centrale. Dans le prolongement de cette couture est pratiquée une fente égale à 1/3 de la longueur du vêtement, avec 4 cm de croisure

d) manches

Les manches sont dites «rapportées» et ne comportent pas de parement.

e) poches

Les pans gauche et droit du devant sont pourvus de poches droites avec fente (modèle ville) passepoilées avec patte. Cette patte a 7 cm de hauteur et 18 cm de largeur, les angles inférieurs de la patte étant légèrement arrondis. (cfr. fig. 46). La poche se trouve à 1 cm de la patte. Les dimensions types reprises ci-dessus peuvent varier avec la taille.

f) boutons

Les boutons, en métal doré mat pour les officiers, en métal doré brillant pour les sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers, sont frappés en relief de l'insigne I. Ce sont des boutons demi-bombés de 33mm de diamètre.

E. LA CASQUETTE. (cfr. fig. 49).

La casquette est du modèle «pilote d'aviation civile». Elle est confectionnée en tissu bleu foncé (serge ou gabardine).

Elle est ornée sur le devant de l'insigne II en métal cuivré sur feutrine noire, sauf pour les officiers, adjudants-chefs et adjudants dont l'insigne II est brodé en fil d'or.

La visière est recouverte du même tissu bleu foncé que le reste de la casquette pour les officiers, adjudants-chefs et adjudants, de toile cirée ou de cuir verni noir pour les autres grades.

Elle est de forme arrondie et surmontée d'une jugulaire. Cette jugulaire est fixée sur les côtés par deux boutons plats en métal doré mat pour les officiers et en métal doré brillant pour les sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers; les boutons, de 12mm de diamètre, sont frappés de l'insigne I.

Variantes pour certains grades:

- lieutenant-colonel (cfr. fig. 50):
L'insigne II est brodé en fil d'or sur fond noir.
La jugulaire est un cordon d'or. La visière est ornée d'une simple rangée de feuilles de chêne brodées en or. Un cordon or sur tout le pourtour du bord inférieur.
- major (cfr. fig. 51):
Idem que pour le lieutenant-colonel, sauf la visière qui comporte un parement de 10mm de fil d'or.
Un cordon d'or sur tout le pourtour du bord inférieur.
- autres officiers: la jugulaire est un cordon d'or.
- adjudants-chefs et adjudants: la jugulaire est un cordon d'argent.
- autres sous-officiers et caporaux: la jugulaire est de teinte mixte noir et or.
- sapeurs-pompiers: la jugulaire est un cordon de teinte noire.

F. LA CHEMISE, LA CRAVATE.

1. La chemise.

La chemise est du type militaire, avec poches de poitrine et épaulettes, de couleur bleu pâle, à col attaché et à doubles ou simples manchettes pour la tenue de ville.

La chemise est de teinte blanche avec la tenue de cérémonie. Les officiers peuvent également porter une chemise de teinte blanche avec la tenue de ville.

Pendant la période d'été, quand la vareuse de l'uniforme est enlevée, les grades et l'insigne I se portent sur des passants d'épaules du même type que ceux décrits pour la gabardine (cfr. fig. 31 à 43).

2. La cravate.

La cravate est en tissu bleu foncé pour la tenue de ville, en tissu noir pour la tenue de cérémonie.

G. LES GANTS.

Les gants sont en cuir de teinte noire pour la tenue de ville.
Ils sont en cuir blanc ou en tissu blanc pour la tenue de cérémonie.

H. LES CHAUSSURES.

Les chaussures sont invariablement en cuir noir. Elles sont toujours d'un modèle classique.

I. QUALITE DU TISSU.

Les vêtements sont confectionnés dans la qualité de tissu et dans la couleur dont les échantillons peuvent être consultés au Ministère de l'Intérieur, Direction des services d'incendie.



ANNEXE 2.

DESCRIPTION DE LA TENUE DE SORTIE POUR LE PERSONNEL FEMININ.

Les vêtements sont confectionnés en tissu bleu foncé. Les boutons sont dorés mats ou brillants demi-bombes ou demi-grelots, frappés de l'insigne du service d'incendie.

A. LA VAREUSE. (cfr. fig. 53 à 59).

I. TENUE ORDINAIRE OU DE VILLE.

La vareuse est confectionnée en drap de type whipcord 45/55. Elle est à col et revers avec écussons. Elle est du modèle long, cintrée, s'arrêtant à 1 cm sous les plis fessiers. La longueur moyenne sous la ligne de taille est adaptée suivant la corpulence. Le modèle est à devants taillés, fente milieu dos. La vareuse se ferme au moyen de 4 boutons définis ci-après. Elle est pourvue d'une poche de poitrine sans patte (modèle ville) du côté gauche et de deux poches de hanche avec fente (modèle ville) avec patte et boutonnière.

a) col et revers.

Le col se compose de deux pièces: le dessus et le dessous.

Ce dernier a un pied d'une hauteur de 3 à 3,5 cm, suivant la hauteur du cou, et d'un tombant de 4 à 4,5 cm de haut.

Le dessus recouvre le dessous.

Le revers a les dimensions indiquées à la figure 8. Les dimensions ainsi données ne sont que des indications pour modèles types. Elles peuvent varier suivant la corpulence de chacun. Cependant la hauteur du revers ne peut être modifiée.

b) dos. (cfr. fig. 52)

Le dos est de coupe cintrée et se compose de deux pièces réunies par une couture centrale jusqu'à ± 10 cm sous la ligne de taille. Dans le prolongement de cette couture est pratiquée une fente allant jusqu'au bas du vêtement, la pièce gauche du dos recouvrant alors la pièce droite laquelle déborde vers l'intérieur de 4 cm.

c) devant (cfr. fig. 53).

Sur le devant gauche se cousent les quatre boutons; sur le devant droit sont pratiquées les quatre boutonnières passepoilées, la première à la pointe du revers, cette pointe étant située sur une ligne horizontale partant de la naissance des sous-bras, la quatrième venant à hauteur des poches de hanche.

d) poches.

Le pan gauche de devant est pourvu d'une poche de poitrine et d'une poche de hanche. Le pan droit ne comporte qu'une poche de hanche.

1. la poche de poitrine (cfr. fig. 54).

Une poche avec fente oblique sur le devant gauche (modèle ville). La poche est inclinée vers les boutonnières. Elle a une largeur de 9 cm.

Du côté supérieur, elle est bordée d'un passement de 2,5 cm de largeur, sans bouton. Ce passement est cousu légèrement plus haut que la première boutonnière de la vareuse.

Sur la poche de poitrine est apposé un insigne en métal représentant les armoiries de la commune ou de l'agglomération, ou ce qui en tient lieu, avec mention du nom de celle-ci dans la ou les langues officiellement usitées à cet endroit. Cet insigne est soit épinglé, soit fixé sur un écusson de feutrine bleu foncé.



2. les poches de hanche (cfr. fig. 55).

Modèle ville avec patte et boutonnière. La patte est appliquée juste sous la ligne de taille. Elle a 6 cm de haut et 14 cm de large à la partie supérieure et 15 cm à la partie inférieure, laquelle est légèrement arrondie aux angles. A 1 cm au dessus de ce bord, dans la ligne médiane de la poche, est percée verticalement une boutonnière. Il s'agit d'une poche avec fente placée horizontalement, d'une largeur de 13 cm; elle porte un bouton grelot de 17 mm de diamètre. Les dimensions types ci-dessus varient avec la taille.

e) pattes d'épaules (cfr. fig. 56).

Les pattes d'épaules sont de même tissu et de même couleur que la vareuse. Elles ont la forme d'un trapèze allongé. Le petit côté se termine par une pointe. Largeur: 50mm à la base et 35mm à la hauteur du bouton. Longueur: 90 à 110mm.

Un bouton à vis de 17mm est placé à 2 cm de la pointe, dans le sens médian de la longueur.

Les pattes d'épaules sont amovibles et de consistance rigide. La face intérieure de la patte est garnie d'une languette en cuir noir dont l'extrémité libre est trouée pour recevoir le bouton à vis. Sur l'épaule du vêtement, deux passants en drap sont cousus pour fixer la patte d'épaule. La patte elle-même comporte un trou avec rivet, permettant le passage du bouton à vis.

f) écussons (cfr. fig. 58).

L'insigne I est apposé sur un écusson en velours noir pour les officiers, adjudants-chefs et adjudants, en feutrine bleu foncé pour les sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers.

L'écusson est appliqué sur le col le long de la couture de celui-ci (cfr. fig. 53.)

Les écussons se terminent en pointe, le petit côté intérieur de la pointe étant parallèle à la cassure du col. La hauteur de l'écusson, de la base à la pointe, est d'environ 6 cm. La hauteur peut varier suivant le grade. La largeur de la base est de 4 cm (cfr. fig. 57).

L'insigne I est en:

- métal doré pour les sapeurs-pompiers, caporaux et sous-officiers jusqu'au grade de sergent-major;
- brodé en filigrane d'argent pour les adjudants et adjudants-chefs;
- brodé en filigrane d'or pour les officiers.

L'ensemble de l'écusson sera maintenu rigide (plastique dessous).

Un passepoil rouge déborde de 2mm le long des deux côtés formant accolade allongée.

Les insignes des grades sont conformes à ceux en usage à l'armée. Le grade est indiqué sur la vareuse et le manteau par des étoiles à six rayons, brodées en fil d'or pour les officiers, en fil d'argent pour les adjudants et adjudants-chefs, et ayant les dimensions suivantes: grand diamètre 15mm, petit diamètre 10mm (cfr. fig. 11 à 18).

g) manches (cfr. fig. 59).

Les manches sont composées de deux pièces: le dessus et le dessous. Elles comportent un parement horizontal, ayant une largeur de 8 cm. Le parement est cousu et coupé droit. La doublure intérieure, au bas des manches et sur une longueur de 8 cm, est de couleur rouge.

Sur la partie inférieure des manches, les caporaux, sergents, premiers sergents et sergents-majors portent des galons conformes aux figures 19 à 22.

Sur la manche droite, à hauteur de la poche de poitrine, est appliqué un triangle équilatéral de 4 cm de côté, pointe vers le bas. Ce triangle est confectionné en feutrine rouge pour le personnel professionnel et en feutrine bleu roi pour le personnel volontaire. Sur ce triangle, l'officier chef de service porte une couronne brodée en fil d'or.

h) boutons.

La vareuse comporte huit boutons demi-bombes, en métal doré brillant pour les sapeurs-pompiers, caporaux et sous-officiers, en métal doré mat pour les officiers.

Ces boutons sont frappés en relief de l'insigne I:



- 4 boutons de 21mm ferment le devant;
- 2 boutons de 17mm ferment les poches de hanche;
- 2 boutons à vis de 16mm fixent les pattes d'épaules.

II. TENUE DE CEREMONIE. (cfr. fig. 24).

Idem que la vareuse de la tenue de ville, mais en remplaçant les pattes d'épaules par des épaulières montées sur feutrine bleu foncé avec torsades:

- en or pour les officiers;
- en argent pour les adjudants et adjudants-chefs;
- striées noir et or pour les sous-officiers jusqu'au grade de sergent-major;
- noires pour les autres grades.

B. LA JUPE.

La jupe est du même tissu que la vareuse.

Deux poches sont prévues dans le rempli de la ceinture (ouverture de 11 cm). La jupe a deux plis creux devant. Les coutures au-dessus des plis creux sont repiquées. La jupe est légèrement évasée vers le bas; elle tombe juste en-dessous du genou.

C. LA GABARDINE IMPERMEABILISEE.

La gabardine est confectionnée en pure laine peignée (fils retors en 2/56 fine côte avec envers satin). Poids: 550/570gr au mètre en 150 cm. Nombre de duites en trame: 25/cm. Nombre de fils de chaîne: 65/cm. Irrétrécissable et colorant garanti inaltérable.

La gabardine est de couleur bleu foncé, modèle cintré avec 4 boutons. Elle est constituée de 4 pans dont deux symétriques à l'avant et deux symétriques à l'arrière. Elle est entièrement doublée de satin de teinte assortie.

Elle tombe de 38 à 40 cm du sol (soit 8 à 10 cm en-dessous du genou). Les coutures d'épaules, de côté et la couture centrale du dos sont piquées de cordon à 1 cm. La possibilité du port d'un «fleece» est prévue.

a) le col.

Le col est formé extérieurement d'une seule pièce. Rabattu, il mesure 6 cm sur le dos. La pointe du col tombe à 4,5 cm de la base.

b) devants et revers.

La partie supérieure des pans de devant de la gabardine forme le revers à partir du deuxième bouton. Dans l'angle de 90° du revers droit est percée une boutonnière. Chaque devant est pourvu d'une poche avec fente dans la piqure.

c) dos.

Le dos se compose de deux pièces réunies par une couture centrale. La couture se termine par une fente verticale égale à 1/3 cm de la longueur totale du vêtement, avec 4 cm de croisure.

d) pattes d'épaules.

La gabardine est pourvue de doubles pattes d'épaules, munies d'un bouton corozo noir (cfr. fig. 28). Elles sont en forme de trapèze allongé; le grand côté se termine en pointe. Largeur: 40mm à la plus petite largeur, 50mm à hauteur de la boutonnière. La longueur de la plus petite largeur jusqu'à la pointe est de 10 à 11 cm. Les pattes sont appliquées en double sur



l'épaule au moyen d'une liche et d'un bouton.

Le grade et l'insigne I se portent sur des passants en velours noir passepoilé rouge pour les officiers, le tout étant brodé en or (cfr. fig. 38 à 43).

Pour les sapeurs-pompiers, caporaux et sous-officiers, les passants d'épaules sont confectionnés en velours bleu foncé passepoilé rouge. Le grade et l'insigne I sont brodés argent pour les adjudants-chefs et les adjudants. Pour les sous-officiers jusqu'au grade de sergent-major, les caporaux et les sapeur-pompier, l'insigne I est en métal doré, et les grades sont indiqués par des galons en tissu (cfr. fig. 31 à 37).

e) boutons.

Il y a quatre boutons corozo, dont le premier est appliqué sur l'arrière du revers gauche du col. Deux boutons attachent les pattes d'épaules et deux boutons sont sur les pattes de manches.

f) manches.

Les manches sont de modèle classique sans parement. A 7 cm du bas des manches est fixée une patte garnie d'un bouton noir (cfr. fig. 29). La patte est large de 4 cm et longue de 12 cm; elle est fixée dans la couture de la manche et pourvue d'une boutonnière à l'extrémité. Le bas des manches comporte un renfort tenu sur les coutures et un rempli au bas de 5 cm doit être placé tout le tour sur ce renfort.

D. LE MANTEAU. - Facultatif.

Le manteau en drap bleu pure laine (600 à 700gr), est à col dit «chevalier» et a une rangée de 3 boutons dorés, demi-grelot, de 33mm. Il est de coupe cintrée. Le bas du manteau arrive à environ 40 cm du sol (soit 8 à 10 cm en-dessous du genou).

Le manteau est constitué de quatre pans dont deux symétriques à l'avant et deux symétriques à l'arrière et est entièrement doublé de satin. Les coutures de côté, de col, d'épaules et la couture centrale du dos sont repassées ouvertes.

a) col.

Le col est formé extérieurement d'une seule pièce. Les dimensions sont celles reprises à la figure 47. Le col porte dans chaque angle un écusson en forme de losange, avec l'insigne I et l'indication des grades, de même type que l'écusson apposé sur la vareuse (cfr. fig. 48).

b) devant.

Sur le devant gauche se cousent 3 boutons, sur le devant droit sont pratiquées 3 boutonnières, la première étant située à hauteur du col, la troisième venant à hauteur des poches.

c) dos.

Le dos est de coupe cintrée et se compose de deux pièces réunies par une couture centrale. Dans le prolongement de cette couture est pratiquée une fente égale à 1/3 de la longueur du vêtement, avec 4 cm de croisure.

d) manches.

Les manches sont dites «rapportées» et ne comportent pas de parement.

e) poches.

Chaque pan de devant est muni d'une poche avec fente dans la piqûre.

f) boutons.



Les boutons, en métal doré mat pour les officiers, en métal doré brillant pour les sous-officiers, caporaux et sapeurs-pompiers, sont frappés en relief de l'insigne I. Ce sont des boutons demi-bombés de 33mm de diamètre.

E. LA COIFFURE (cfr. fig. 60).

La coiffure est constituée par un chapeau en étoffe, modèle «marine», exécuté en serge ou gabardine de même couleur que l'uniforme. Les bords sont relevés sur les cotés. Les bords arrivent à la hauteur du bord inférieur de la coiffe Les bords avant et arrière sont plats avec petit bord relevé. La coiffure est entièrement en étoffe bleu foncé et est pourvue d'une coiffe amovible en même étoffe et couleur, laquelle se glisse par les bords inférieurs sous le repli prévu à cet effet dans les côtés latéraux du chapeau.

L'insigne II en filigrane d'or pour les officiers, les adjudants-chefs et les adjudants et en métal cuivré pour les sous-officiers et les sapeurs-pompiers est appliqué sur un coussinet en feutre noir, de telle façon qu'il soit possible de glisser la coiffe derrière le support de l'insigne.

F. LE CHEMISIER

Le chemisier est de teinte blanche ou bleu pale de coupe demi-cintrée; le col est fermé ou ouvert à pointes longues; doubles ou simples manchettes.

G. LA CRAVATE OU LE FOULARD.

Le chemisier se porte avec une cravate noire ou bleu foncé ou avec un foulard noué de couleur bleu foncé.

H. LES BAS.

Type classique, simples.

I. LES CHAUSSURES, LES BOTTES.

Les chaussures sont en cuir noir, modèle «mocassin», à talons moyens. Les bottes sont en cuir noir, de type classique, à talons moyens.

J. LES GANTS.

Les gants sont en cuir noir pour la tenue de ville. Ils sont en cuir blanc ou en tissu blanc pour la tenue de cérémonie.

K. QUALITE DU TISSU.

Les vêtements sont confectionnés dans la qualité de tissu et dans la couleur dont les échantillons peuvent être consultés au Ministère de l'Intérieur, Direction des services d'incendie.





fig. 1



fig.2



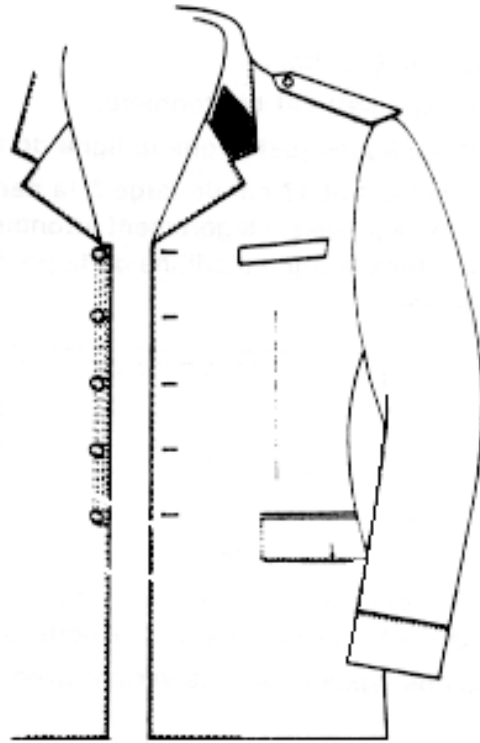


fig. 3

fig. 4

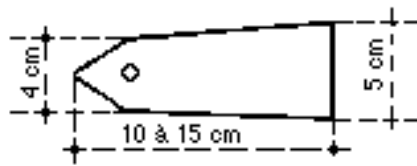


fig. 5

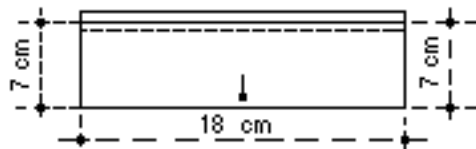


fig. 6

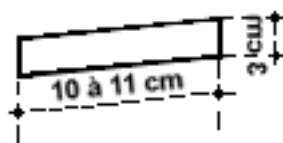


fig. 7

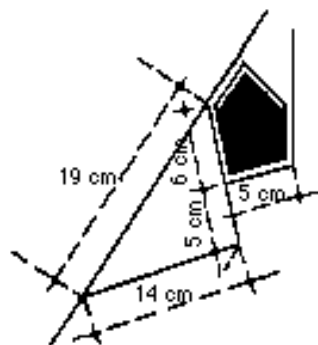


fig. 8



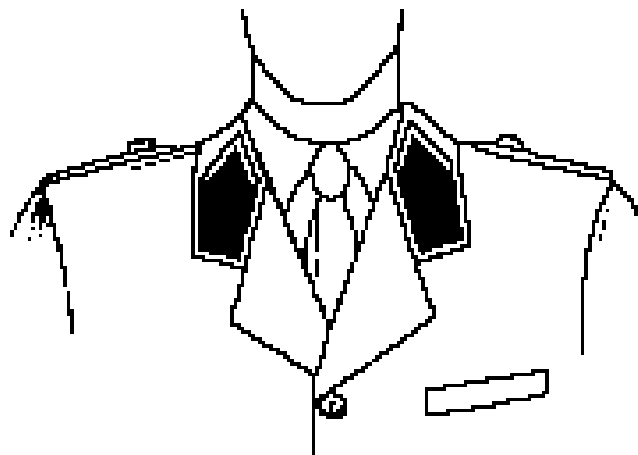


fig. 9



fig. 10

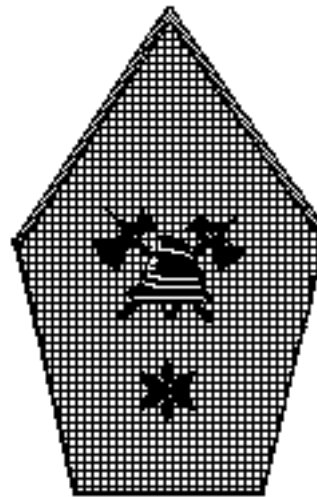


fig. 11

ADJUDANT

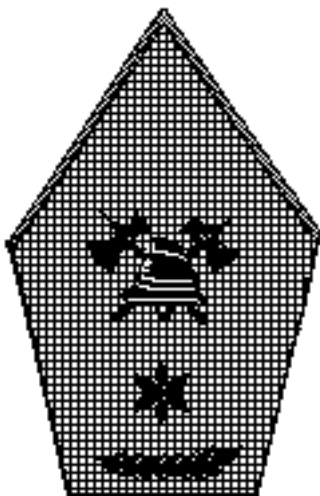


fig. 12

ADJUDANT-CHEF

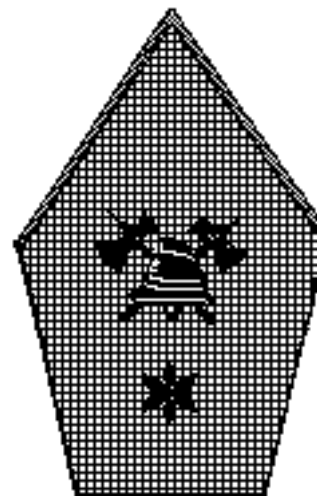


fig. 13

SOUS-LIEUTENANT



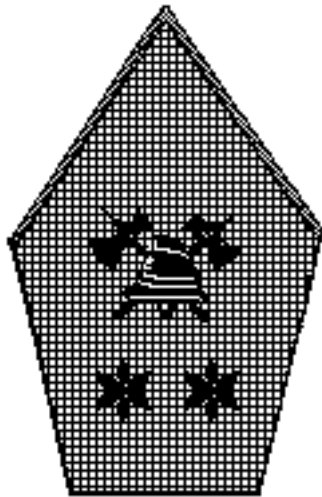


fig. 14

LIEUTENANT

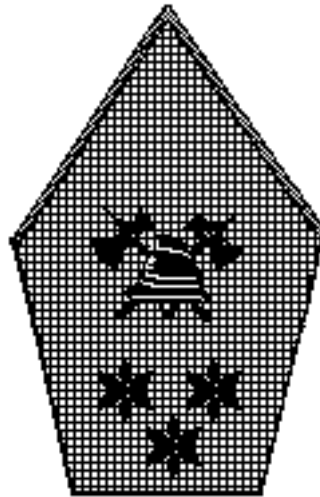


fig. 15

CAPITAINE

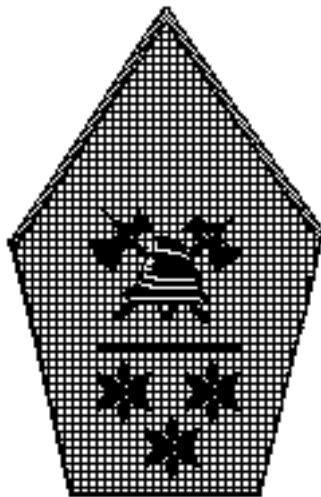


fig.16

CAPITAINE-COMMANDANT

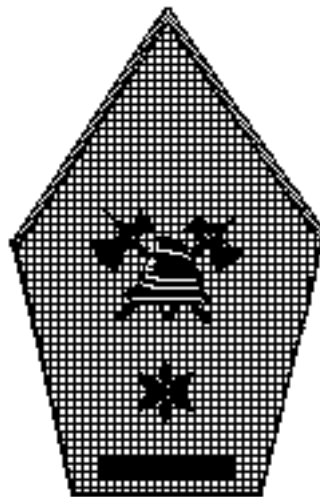


fig.17

MAJOR



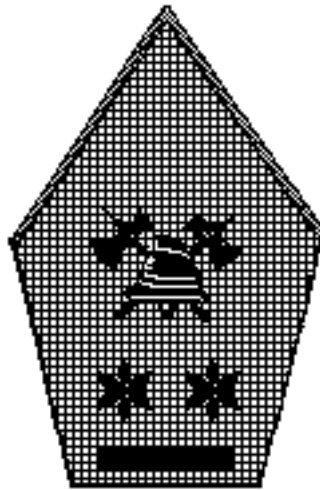


fig. 18

LIEUTENANT-COLONEL

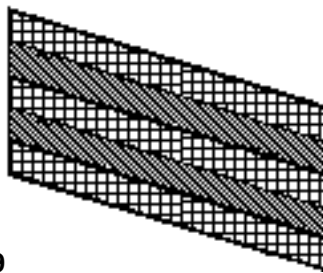


fig. 19

CAPORAL

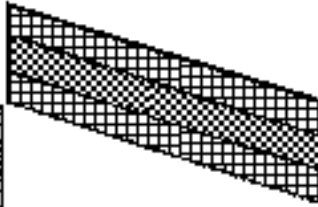


fig.20

SERGEN

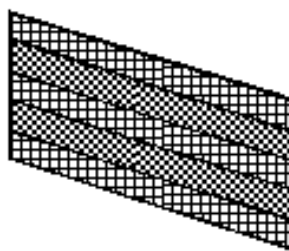


fig. 21

PREMIER SERGEN

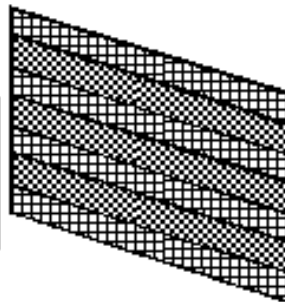


fig. 22

SERGEN-MAJOR



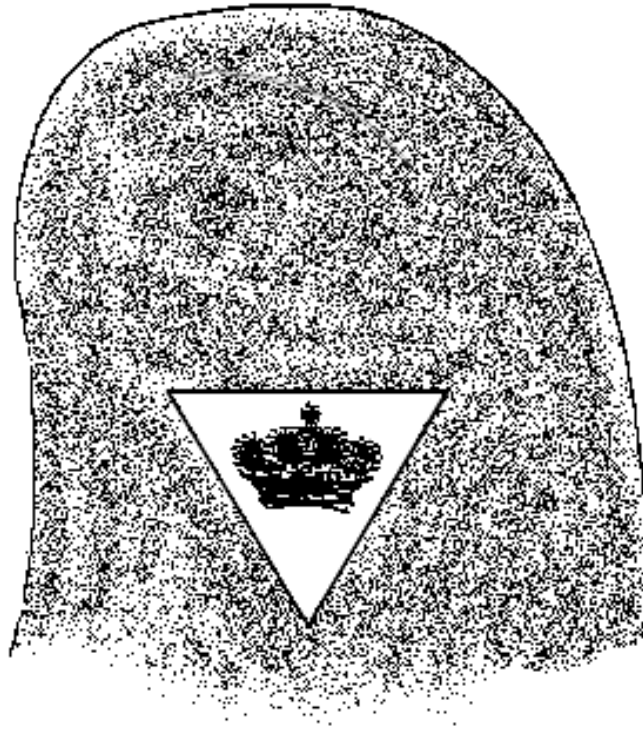
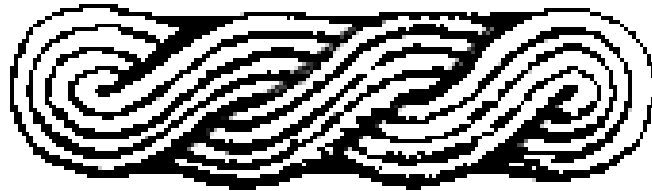


fig. 23

fig. 24



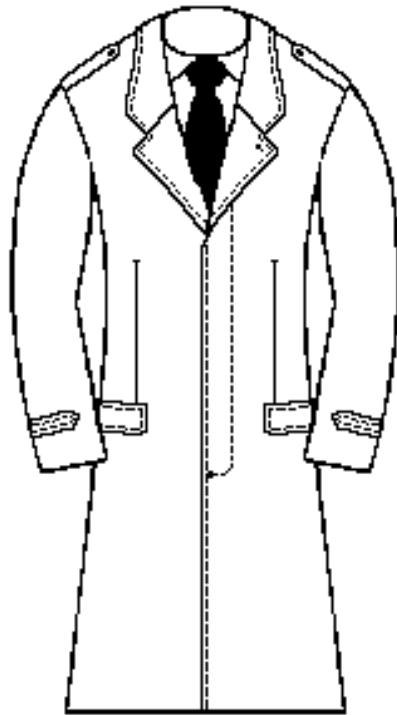


fig. 25

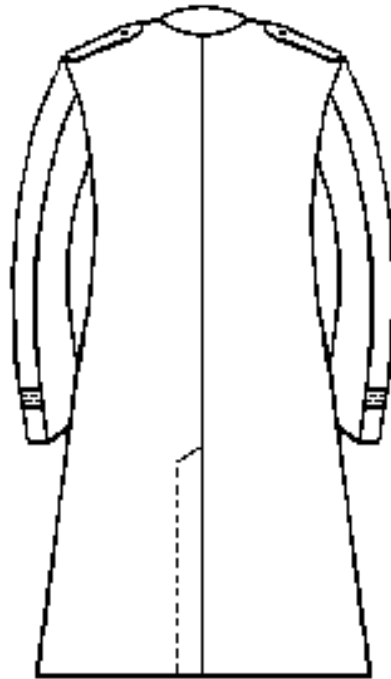


fig. 26

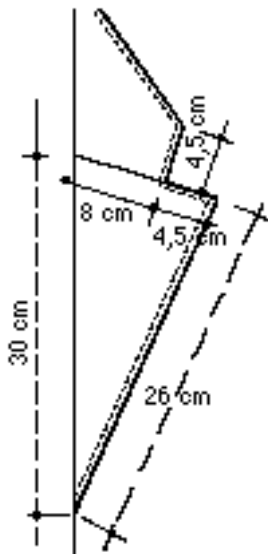


fig. 27

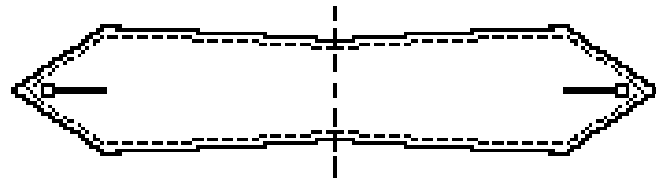


fig. 28

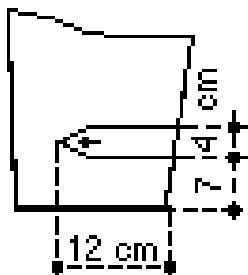


fig.29



fig. 30





fig.31 SAPEUR-POMPIER



fig.32 CAPORAL

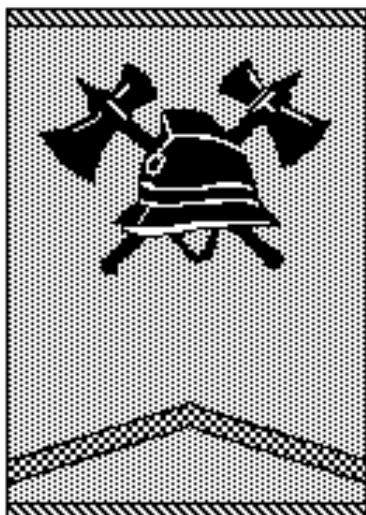


fig. 33 SERGENT

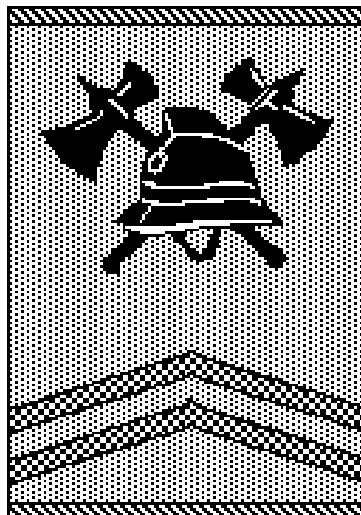


fig. 34 PREMIER SERGENT



fig. 35 SERGENT-MAJOR

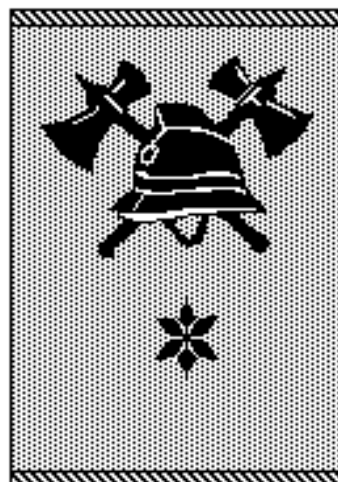


fig. 36 ADJUDANT



fig. 37 ADJUDANT-CHEF

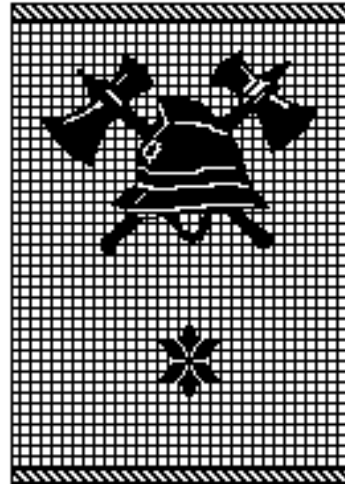


fig.38 SOUS-LIEUTENANT

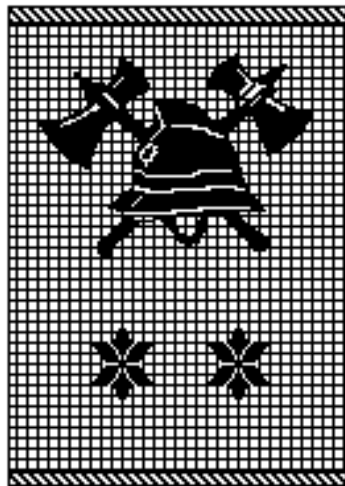


fig. 39 LIEUTENANT

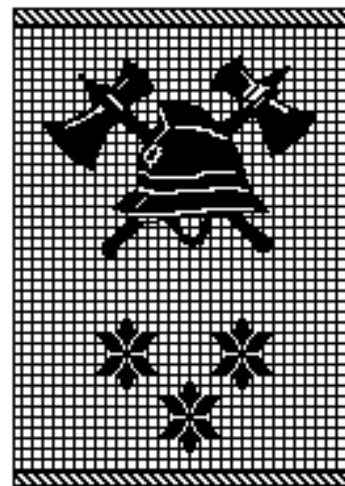


fig.40 CAPITAINE

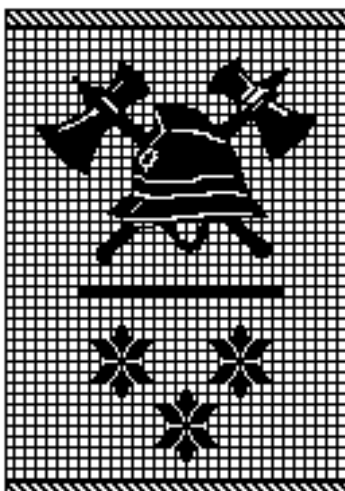


fig. 41 CAPITAINE-COMMANDANT

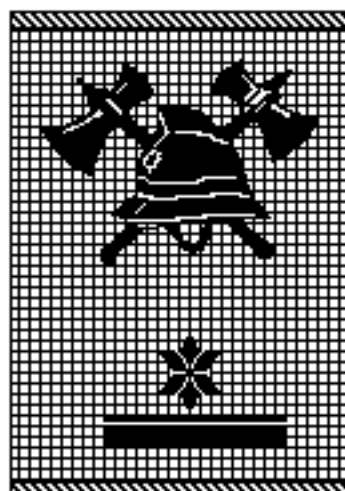


fig. 42 MAJOR



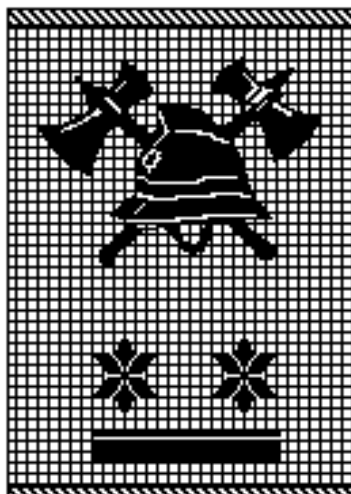


fig. 43 LIEUTENANT-COLONEL

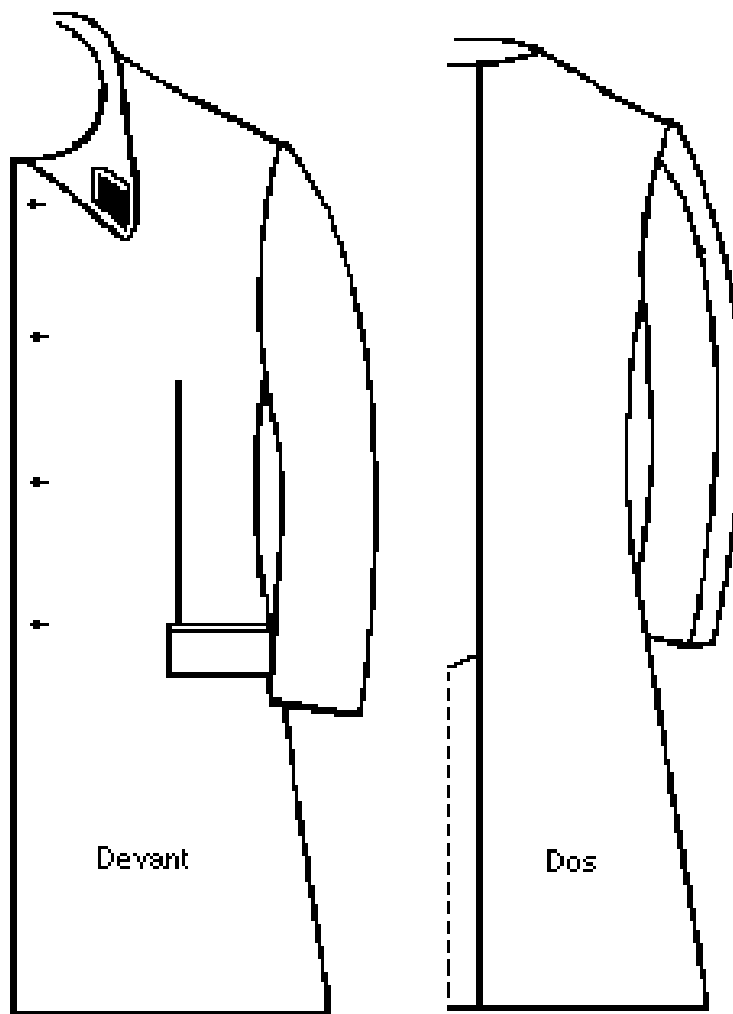


fig. 44

fig. 45

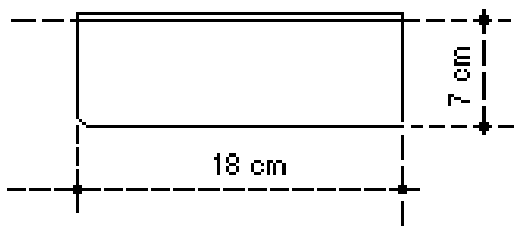


fig. 46

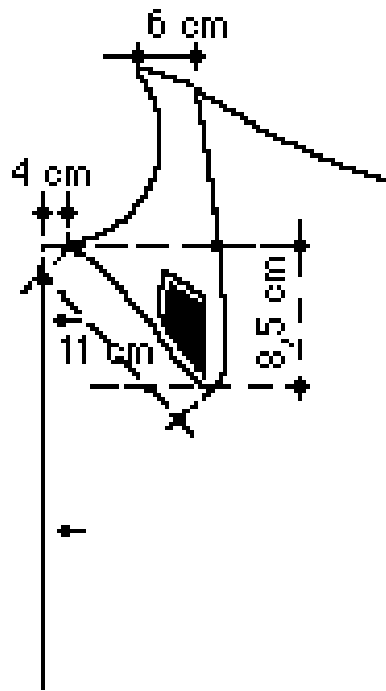


fig. 47



fig.48

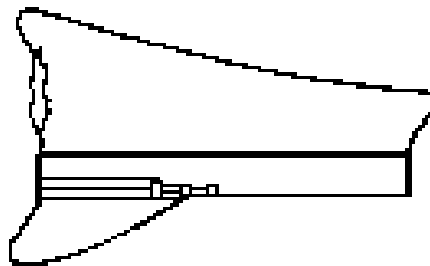


fig. 49

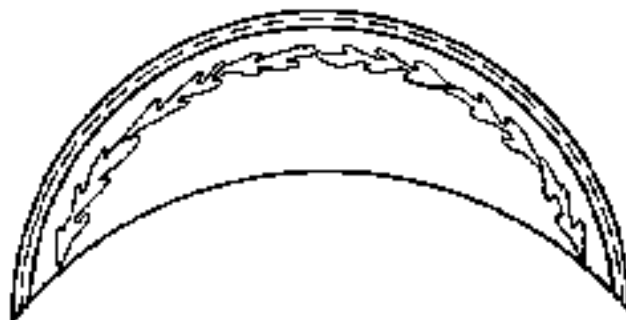


fig. 50
LIEUTENANT-COLONEL



fig. 51
MAJOR

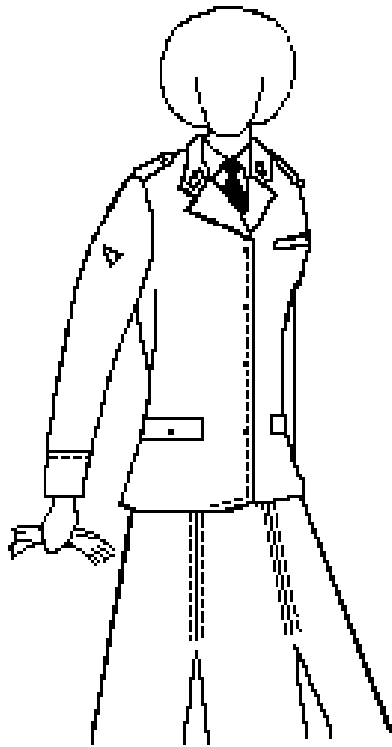


fig. 53

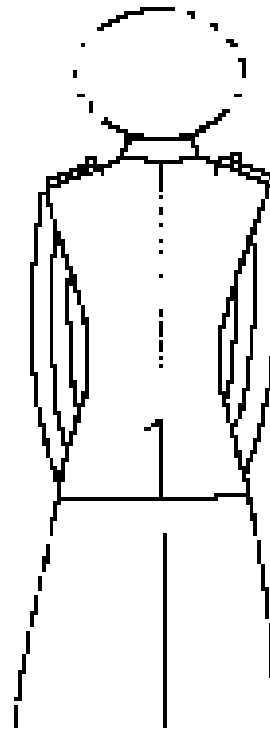


fig. 52

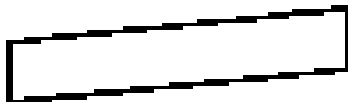


fig.54

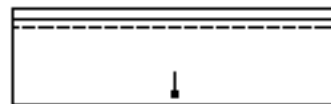


fig. 55



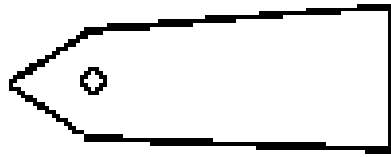


fig. 56



fig. 57

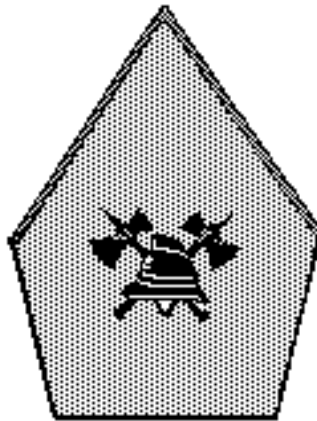


fig. 58

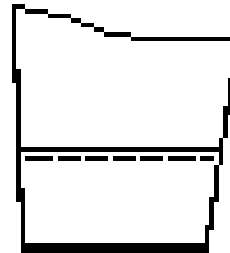


fig. 59

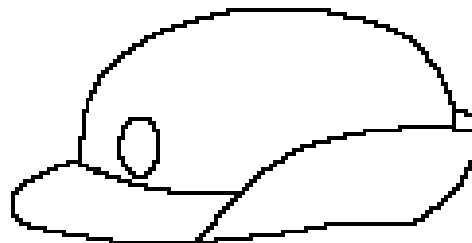


fig. 60

